

Arrêté du 17 juillet 2023 fixant la liste des professeurs de lycée professionnels de classe normale de l'académie d'Aix-Marseille bénéficiant d'une promotion à la classe exceptionnelle

Le recteur de la région académique Provence - Alpes - Côte d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

Vu le décret n°92-1189 du 06/11/1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel

Arrête :

Article 1 : la liste des professeurs de lycée professionnel hors classe dont les noms suivent, sont nommés au grade de la classe exceptionnelle à compter du 1^{er} septembre 2023

Au titre du vivier 1 :

AZZARIO	CHRISTEL
BAUDUIN	CHRISTELLE
BONANNO	GERARD
BOUSSATHA	AGNES
CAILLET	MARIELLE
CARLAN	CATHERINE
CERASALE	JEAN
COLOMBO	MARTINE
CONIL	CLAUDE
DE DREUILLE	ANNIE
DURET-GIROT	NATHALIE
ESTIOT	GWENAELLE
EZAGOURI	DENIS
FARNET	MURIEL
FASCIAUX	JULIEN
FAURE	MAGALI
GAKOVIC	JOELLE
GATTY	PATRICIA
GEORGIU	NICOLAS
GOIRAN	JOSEPH
GRANGEON	LIONEL
GUEDJ	FREDERIQUE
GUERRIER	STEPHANIE
HEDOUIN	NATHALIE

HOUDAF	ABDELJALIL
HOURS	JEAN-DANIEL
JACOB	PATRICK
JACSON	ALINE
JOUBERT	ALEXANDRINE
LAASRI	MOHAMED
LACANAL	MICHEL
LAFUSTE	INGRID
LAMEY	PASCALE
MAALEM	KATIA
MALPILI	FRANCK
MANGANI	JEAN-MICHEL
MARCO	LAURENCE
MARGOT	PATRICIA
MATHIEU	NATHALIE
MELIKIAN	HERVE
MEYSSONNIER	LUC
MORIN	HAFIDA
MOSCHETTI	ALEXANDRINE
MOUREN	LAURENT
NATTA	CAROLINE
PARMENTIER	MARC
PERILLO	HELENE
PEYREPLANE	PATRICK
PREVOSTO	SYLVAIN
RAKOTOBE	ARILANTO
RICCI	AGNES
ROCH	CLAIRE
ROLLANDIN	SEBASTIEN
RONDEAU	MURIEL
SABIO	JEAN-PIERRE
SAGE	LAURENCE
SERRA	GEORGES
SIMOES	GILBERT
SZUBERT	FRANCOISE
TOURNIE	SANDRINE
VADELLA	LAURENT
VARELA	NICOLAS
VINACUA	CHRISTELE
WASSEREAU	ISABELLE

Au titre du vivier 2 :

DI NOLA	HENRI
GUERIN	BEATRICE
LOUIS PALLUEL	ALAIN
MANIKOWSKI	MALIKA
MATRICON	SERGE
MEMIN	VALERIE
NECAS	CHARLES
THIBAUT	YOLANDE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines